

TECH.A.2024 - 101

## 6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

### 6.1 POLICE MUNICIPALE

Réglementation de la circulation et du stationnement

**Braderie du comité Cohem – Vert Pré**

**Le mercredi 8 mai 2024**

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis de dépôt, du 24 février 2024, d'une déclaration préalable à une vente au déballage sous la référence DP-VG 2024/04 – W 595029154,

Vu la demande formulée par le comité Cohem – Vert Pré, représenté par Monsieur JEANNE Gaëtan, en vue d'organiser le mercredi 8 mai 2024, une vente au déballage sur le domaine public,

Considérant qu'à cette occasion, il importe de prendre toutes mesures de circonstances pour permettre le déroulement de cette manifestation, en assurer le bon ordre et garantir la sécurité publique,

## ARRETE

Article 1 : Le comité du Cohem – Vert Pré est autorisé à organiser une vente au déballage le mercredi 8 mai 2024 de 07 h 00 à 15 h 00,

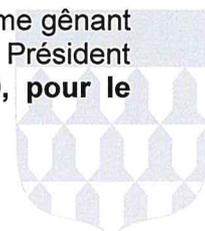
Elle se situera dans les rues suivantes : Avenue Paul Bert, les rues Paul Bert rue du Président Kennedy, rue Jean Moulin.

Article 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans le périmètre de la braderie le mercredi 8 mai 2024 de 6 h 00 jusqu' à 16 h 00, excepté les véhicules des exposants.

Le rond point de l'avenue Paul Bert (intersection rue du Progrès), doit rester libre de circulation.

Le sens de la circulation s'appliquera en début et fin de braderie conformément au code de la route.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant dans les rues suivantes : avenue Paul Bert, les rues Paul Bert, rue Président Kennedy, rue Jean Moulin à **partir de 6 h 00 jusqu'à 17 h 30, pour le passage des balayuses de la société Esterra.**



Les véhicules des exposants ne seront pas autorisés à stationner dans le périmètre de la braderie.

Article 4 : Pendant la durée de cette manifestation, une déviation s'effectuera comme suit :

Par la rue du Vert Pré et rue de la Justice pour les véhicules venant de la rue des Verdiers et du centre commercial AUCHAN.

Article 5 : Au vu du bulletin d'alerte vigipirate du lundi 25 mars 2024, des véhicules devront être postés à chaque intersection, et être déplacés rapidement en cas d'intervention des véhicules de secours (police, pompiers....).

Article 6 : **Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé et mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément aux dispositions du code de la route.**

Article 7 : Les numéros à contacter en cas d'urgence et/ou de renseignements :

- Commissariat de Police de Roubaix : 03 20 81 35 35
- Police Municipale de Lys Lez Lannoy : 03 20 81 17 86

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ampliation sera adressée à :

- Au comité Cohem – Vert Pré, l'organisateur,
- Au service Économie, le demandeur,
- A Ilévia,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Tous les agents de la Force Publique,
- Le Commissaire de Police,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite au registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 02 avril 2024

**Charles-Alexandre PROKOPOWICZ**  
le Maire

*Par délégation du Maire*

**Jonathan HESPEL**  
*Responsable administratif  
du Service Technique*

Publication	
Affiché le	12/04/24
Retrait le	12/06/24



**BRADERIE COHEM VERT PRE – VÉNEREDI 8 MAI 2024**

